

30 MARS 1934

91

27

E 7110 1/139

*Le Ministre de Suisse à Washington, M. Peter,
au Directeur de la Division du Commerce du Département
de l'Economie publique, W. Stucki*

L

USA Accords commerciaux

Washington, 30 mars 1934

[...]¹

Ainsi que je vous l'ai écrit, certains de nos importateurs fondent de grands espoirs sur les pouvoirs accordés au Président dans l'idée que la Suisse pourra en profiter pour obtenir l'abaissement de certains droits qui ont sensiblement réduit nos exportations aux Etats-Unis. La question doit être mise à l'ordre du jour d'une prochaine réunion du «Trade Council» du Consulat Général de New York.² D'autre part, un de nos compatriotes, profitant de ses relations personnelles avec le Secrétaire d'Etat Hull lui a écrit une lettre, dont il m'a remis confidentiellement une copie³, pour attirer son attention sur certains faits et certains chiffres qui militent en faveur d'un arrangement entre la Suisse et les Etats-Unis. La conclusion de cette lettre est que la base d'un accord entre les deux pays serait un échange plus libre, 1) de coton contre des produits manufacturés de coton, 2) d'automobiles et d'autres machines contre des montres, et 3) de blé contre du fromage. Je ne cite cette lettre, dont on pourrait critiquer certaines assertions et peut-être même le fait même de l'avoir écrite, tout en reconnaissant la bonne intention qui l'a dictée, que pour vous montrer le mouvement qui paraît se produire en faveur de pourparlers prochains. Sans doute, les ouvertures doivent venir des Etats-Unis, mais on peut les provoquer par des conversations préliminaires. Je crois que nos importateurs ne comprendraient pas qu'on se laisse devancer en cela par d'autres pays.

Je reconnais que la Suisse, pour négocier, sera dans une situation assez difficile puisque presque tout ce que nous produisons et fabriquons se trouve être également produit ou fabriqué aux Etats-Unis. Et d'autre part, notre but devant être de rétablir l'équilibre de notre balance commerciale avec les Etats-Unis en augmentant nos exportations, nous ne pourrions faire de bien grandes concessions aux Etats-Unis, tandis qu'il appartiendra à ceux-ci de réparer le dommage qui nous a été causé par leur tarif en 1930.⁴ Mais nous sommes un marché assez important pour les matières premières américaines pour que les Etats-Unis aient intérêt, en achetant nos produits manufacturés, à augmenter notre pouvoir d'achat de ce dont nous avons besoin et que nous prenons chez eux. On signale aussi en général

1. La Chambre des Représentants vient d'adopter la loi accordant au Président Roosevelt, pour trois ans, les pouvoirs nécessaires pour négocier et conclure des accords bilatéraux de commerce et l'autorisant à réduire ou à augmenter éventuellement de 50% les tarifs douaniers américains. Le Sénat doit encore se prononcer.

2. Où sont représentées les principales firmes suisses qui commercent avec les Etats-Unis.

3. Non reproduit.

4. Cf. DDS vol. 10, n° 16.

parmi les obstacles aux traités envisagés, la clause inconditionnelle de la nation la plus favorisée à laquelle Mr. Hull tient essentiellement.⁵ L'article ci-joint du New York Times⁶ vous renseignera à ce sujet ainsi qu'à propos de divers aspects des futures négociations. Mais les difficultés du problème à résoudre n'empêchent pas d'en prévoir une solution favorable à nos intérêts.

Il me serait donc utile de savoir ce que pense à ce sujet la Division du Commerce et si je peux faire entendre au Département d'Etat, d'ailleurs bien disposé envers nous, que nous serions heureux si l'on pouvait nous comprendre dans les premiers pourparlers qui seront engagés après ceux déjà en cours. Il est important que je puisse répondre aux importateurs qui m'en parleront que le Conseil Fédéral est prêt à négocier dès que les Etats-Unis en manifesteront l'intention.⁷

5. *Le traité d'amitié, d'établissement, de commerce et d'extradition entre la Suisse et les Etats-Unis, du 25 novembre 1850, a été dénoncé par ces derniers depuis le 24 mars 1900. Ses articles 8 à 12 prévoyaient la clause de la nation la plus favorisée.*

6. *Non reproduit.*

7. *La réaction de la Division du Commerce reste prudente:*

[...] Was Verhandlungen mit der Schweiz anbelangt, so würden wir es nicht für taktisch zweckmässig halten, unerseits allzusehr zu drängen. Dagegen können wir es nur begrüßen wenn Sie bei erster Gelegenheit das Staatsdepartement wissen lassen, dass wir selbstverständlich gerne zu Handelsvertragsunterhandlungen bereit seien und es uns gegebenenfalls auch freuen würde, die Frage der gegenseitigen Handelsbeziehungen mit dem zur Zeit als Beauftragter Roosevelts in Europa weilende frühern Botschafter Child zu besprechen.

Wir haben übrigens schon vor Monaten durch die hiesige amerikanische Gesandtschaft erklären lassen, dass wir bereit wären, den Vereinigten Staaten auf dem Gebiete der Automobilkontingentierung entgegenzukommen, falls für die Uhren, Stickereien und den Käse die Zölle vor der Tarifrevision 1930 wieder hergestellt würden. Bis jetzt warten wir vergeblich auf eine Antwort.

Über die in Aussicht genommene Besprechung im «Trade Council» des Generalkonsulats in New York erwarten wir gerne weitere Nachrichten. Dem Kaufmännischen Directorium in St. Gallen, das von verschiedenen Importeuren und Vertretern mit dem Gesuche bestürmt wurde, sich für rasche Verhandlungen einzusetzen, bedeuten wir, dass es nach unsern Erfahrungen nicht opportun ist, sich durch die Aufgeregtheit jener Kreise allzusehr beeinflussen zu lassen (*lettre de Stucki à Peter, 13 avril, E 7110 1/139*). *Sur la position du Vorort de l'Union suisse du commerce et de l'industrie, cf. la lettre du 2 mai adressée à la Division du Commerce (E 7110 1/139)*. *Le 20 juin, le conseiller national Rais dépose une petite question demandant au nom de l'industrie horlogère l'ouverture de négociations immédiates (PVCF n° 1236 du 3 juillet, E 1004 1/347)*.